Snfocos
Syndicat National
Force Ouvrière des Cadres
des Organismes Sociaux

La lettre de la Michodière

N° 25-2025 – 11 septembre 2025

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de commission paritaire 3 941 D 73 S – Bruno Gasparini, Directeur Gérant

Sommaire

Edito du SG
CNAM et UCANSS, dans le déni ?
P.1

Praticiens Conseils – RPN du 4 septembre sur l'évolution de la CCN des Praticiens Conseils
Entretien d'évaluation : Vigilance !
P.2

Proches aidants : RPN du 2 septembre 2025
Déclaration préalable du SNFOCOS
P.3

Proches aidants : c'est la rentrée, quel quotidien pour les proches aidants
Tribune de rentrée de la Présidente de l'association La Pause Brindille
P.4

Proches aidants
Un décret crée un cadre pérenne de prestations de suppléance du proche aidant
P.5

Réunion AG2R la Mondiale
Rencontre entre les élus et des administrateurs FO de l'AG2R La Mondiale
P.7

Franchises Médicales
Communiqué de presse FO du 4 septembre 2025
Doublement des franchises médicales : le gouvernement s'empresse de faire payer les malades
P.8

CPP Retraités du SNFOCOS
Article de rentrée
P.9

18 septembre 2025 : contre la violence sociale
Communiqué de presse Force Ouvrière du 29 août 2025
P.10

Mobilisation générale : le 18 septembre 2025
Communiqué de presse de l'intersyndicale du 29 août 2025 : les sacrifices pour le monde du travail, ça suffit
P.12

L'édito du Secrétaire Général
Bruno GASPARINI

CNAM ET UCANSS, DANS LE DÉNI ?

Un rendez-vous raté de plus

La RPN Praticiens conseils du Service médical du 4 septembre dernier confirme nos craintes. La soi-disant « mise en conformité technique » n'est qu'un toilettage insuffisant face aux enjeux de la transformation en cours. À trois semaines de la bascule du 1er octobre, nos collègues praticiens conseils, comme l'ensemble des personnels du service médical, naviguent dans l'incertitude : gestion des carrières, transmission des données, organisation de la formation, modalités du transfert…

L'entraide dévoyée et l'évaluation au rabais

L'entraide régionale entre PC, initialement outil de souplesse, devient contrainte avec des pratiques disparates selon les territoires. Pour l'UCANSS, ce sujet serait « prématuré » et reporté à 2026. Inacceptable quand on sait que nos collègues subissent quotidiennement les conséquences de ces dysfonctionnements.

Sur l'entretien d'évaluation, l'UCANSS maintient une position inadmissible. Notre exigence reste ferme : l'évaluation des praticiens conseils doit respecter leur indépendance professionnelle et ne pas dépendre d'un manageur administratif mais d'un manageur médical.

Vigilance et mobilisation

Face à cette transformation majeure, nous appelons tous les personnels à la vigilance. Praticiens conseils, cadres médicaux et administratifs, employés : chacun doit être attentif à ses droits et nous saisir en cas de difficulté.

Ne restez pas sans voix et contactez vos représentants SNFOCOS !

Bruno Gasparini, Secrétaire Général

PRATICIENS CONSEILS : RPN DU 4 SEPTEMBRE SUR L'ÉVOLUTION DE LA CCN DES PRATICIENS CONSEILS

ENTRETIEN D'ÉVALUATION : VIGILANCE !

La réunion de négociation du 4 septembre à l'UCANSS a confirmé ce que nous redoutions : la « mise en conformité technique » annoncée par l'UCANSS n'est qu'un toilettage réglementaire, bien loin des réponses attendues par les praticiens-conseils face aux bouleversements de la transformation en cours. Nous nous sommes interrogés sur l'absence de mise de conformité de ce texte avec le décret 2025-599 du 30/06/2025 notamment sur le libellé des emplois.

À moins d'un mois de la bascule, les inquiétudes restent nombreuses : flou sur la gestion des carrières, incertitudes sur la transmission des données (ancienneté, CET, congés), incertitude sur l'organisation de la formation, sans oublier les interrogations sur la complémentaire santé et les modalités pratiques du transfert. Beaucoup de collègues ignorent encore ce que deviendra concrètement leur poste au 1er octobre : **une situation inacceptable, source d'anxiété et de perte de confiance.**

Le sujet de l'**entraide** illustre bien ces tensions : présentée comme un outil de souplesse, elle se transforme en contrainte, avec des pratiques différentes selon les DRSM et les CPAM, au détriment des conditions de travail et du recrutement. Nous rejoignons ici la position du syndicat général : ce n'est pas aux praticiens-conseils de pallier les carences de politique RH par des déplacements incessants, mais à l'employeur de mettre en place une stratégie de recrutement digne de ce nom.

Pour l'UCANSS ce sujet est prématuré et pourrait faire l'objet d'une deuxième vague de concertation en 2026.

Autre point crucial : **l'entretien d'évaluation.** L'UCANSS refuse toute évolution *de la convention qui prévoit que l'entretien est effectué avec « son supérieur hiérarchique direct »* et maintient l'idée qu'un praticien-conseil puisse être évalué par un administratif. C'est inacceptable. Nous rappelons que l'indépendance professionnelle des médecins est garantie par les textes et que, par conséquent nous souhaitons que soit précisé :

Que l'évaluation d'un praticien conseil niveau A doit impérativement être conduite par un praticien conseil.

Que les niveaux B, C, D doivent bénéficier d'une double évaluation administrative et médicale .

Ceci est pour le SNFOCOS un point dur de négociation , c'est une condition de respect de notre statut et de nos responsabilités. Nous rappelons qu'à la MSA, exemple cité de nombreuses fois par notre directeur général pour appuyer le projet de transformation , sauf erreur de notre part c'est un médecin conseil chef de service qui évalue les praticiens conseils.

Nous avons insisté tous syndicats confondus pour que soit rajouté pour l'attribution des points **avis ou proposition de la direction médicale** . Un consensus pourrait se dégager sur le mot concertation. Cela interroge sur le rôle du futur directeur médical présenté au départ par la CNAM comme ayant un statut proche de l'agent comptable.

Face à ces constats, nous appelons à une **vigilance accrue** dans la période qui s'ouvre. Les collègues doivent être attentifs à leurs droits, et ne pas hésiter à nous saisir en cas de situation anormale.

La transformation engagée est brutale. Elle ne peut se faire ni au détriment de l'indépendance professionnelle des praticiens-conseils, ni en fragilisant leurs conditions de travail.

Plus que jamais, nous restons mobilisés pour défendre ces principes.

Vos représentants SNFOCOS

PROCHES AIDANTS : RPN DU 2 SEPTEMBRE 2025

DÉCLARATION PRÉALABLE DU SNFOCOS

En France, près d'un actif sur six est concerné par la prise en charge d'un proche, soit 11 millions de personnes, dont 61% sont salariées. Cette réalité sociale invite à une réflexion collective sur la conciliation entre vie professionnelle et responsabilités familiales.

Cette situation, souvent invisible, a un coût humain et organisationnel non négligeable. Plus d'un salarié aidant sur deux évoque une surcharge mentale, tandis que près de la moitié signale des répercussions sur sa santé et son moral. La réalité professionnelle n'est pas moins préoccupante : 30% des aidants déclarent être en difficulté dans leur emploi, ce ratio dépassant 40% chez les moins de 30 ans.

Bilan du dispositif « Je suis proche aidant »
Depuis la signature de l'accord UCANSS du 13 juillet 2021, notre branche a fait le choix d'œuvrer en faveur des salariés proches aidants à travers un accompagnement bicéphale : maintien de rémunération lors des congés légaux, adaptation organisationnelle, plateformes d'information, paniers de prestations et orientation personnalisée.

Faiblesses récurrentes et enjeux
Pour autant, ce bilan masque des faiblesses structurelles persistantes. Les démarches restent lourdes et complexes, freinant l'accès aux prestations. L'information demeure lacunaire, avec moins de 30% des salariés correctement informés, tandis que le portail digital souffre d'une sous-utilisation chronique (moins de 2% des effectifs inscrits). Les paniers de prestations sont activés dans seulement 60% des cas, révélant une inadéquation entre l'offre et des besoins souvent atypiques. La gouvernance se heurte à l'absence d'instance interbranches de suivi, et le pilotage opérationnel montre des inégalités territoriales notables.

Enfin, le dispositif, bien qu'apprécié par ses bénéficiaires, peine à transformer l'essai en une politique RH réellement intégrée et généralisée.

Perspectives de négociation
C'est pourquoi, il appartient à notre branche de dresser un constat honnête et exigeant sur l'ampleur du défi.

L'aidance n'est plus un phénomène confidentiel : elle requiert un engagement collectif et une capacité d'innovation sociale adaptée aux transformations du travail et de la société. La négociation qui s'ouvre doit préfigurer des orientations aptes à garantir la dignité, l'équité et l'efficacité pour tous les salariés concernés.

PROCHES AIDANTS : C'EST LA RENTRÉE, QUEL QUOTIDIEN POUR LES JEUNES AIDANTS ?

TRIBUNE DE RENTRÉE DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION LA PAUSE BRINDILLE

Être proche aidant est compliqué mais ne devrait plus être un handicap de parcours … 20% des salariés sont concernés, très souvent dans le silence et dans l'anonymat. Les femmes sont largement plus concernées, déjà prises par le « tunnel du soir » … mais **que dire des mineurs qui rentrent dans les responsabilités de la vie avant l'heure**…

Sophie Belvisi en est un vivant témoignage, qu'elle poursuit de bien belle façon, en étant présidente de la Pause Brindille, réseau des jeunes aidant(e)s.

MATHILDE A 16 ANS ; LE 1ER SEPTEMBRE, ELLE VA RETOURNER AU LYCÉE, REVOIR SES CAMARADES ET ENTENDRE PARLER DE LEURS VACANCES AU CAP D'AGDE OU DANS LE SUD DE L'ITALIE. QUAND LES REGARDS SE TOURNERONT VERS ELLE, ELLE NE RACONTERA RIEN. ELLE EST HABITUÉE À ÉVITER LA QUESTION. ELLE NE RACONTERA PAS QU'ELLE N'A PAS PU PARTIR PARCE QUE SES PARENTS METTENT TOUTES LEURS ÉCONOMIES DANS LE TRAITEMENT ET LE BIEN-ÊTRE DE SON FRÈRE AU HANDICAP SÉVÈRE. ELLE NE PARLERA PAS NON PLUS DE CE FLIRT DE L'ÉTÉ QU'ELLE N'A JAMAIS RENCONTRÉ PARCE QU'ELLE ÉTAIT TROP OCCUPÉE À FAIRE EN SORTE QUE TOUT AILLE BIEN POUR LUI. ELLE NE DIRA PAS UN MOT AU SUJET DE SON FRÈRE NI SUR LA SOUFFRANCE ET LA CHARGE MENTALE QUE ÇA LUI OCCASIONNE. APRÈS TOUT, PENSE-T-ELLE, C'EST NORMAL DE S'OCCUPER DE SON FRÈRE ET CE N'EST PAS ELLE QUI EST MALADE.

Retrouvez la suite de cette tribune ici.

Retrouvez également, au sujet des proches aidants,

le Flash Info du SNFOCOS du 2 septembre dernier.

PROCHES AIDANTS :

UN DÉCRET CRÉE UN CADRE PÉRENNE DE PRESTATIONS DE SUPPLÉANCE DU PROCHE AIDANT

Le décret n° 2025-827 du 19 août 2025 crée un cadre pérenne de prestations de suppléance du proche aidant à domicile et en séjours “répit aidant-aidé”, avec une convention tripartite obligatoire, des critères d’éligibilité précis et un droit effectif au repos compensateur pour les salariés mobilisés en dérogation au droit du travail.

Ce que change le décret
Le texte applique l’article L. 313-23-5 du Code de l’action sociale et des familles (CASF) et sort du régime expérimental pour organiser des remplacements temporaires du proche aidant, à domicile ou en séjour de répit, lorsque la situation le justifie, en sécurisant le droit du travail des intervenants.

Il entre en vigueur le lendemain de sa publication et s’adresse aux aidants de personnes présentant des altérations mentales, psychiques ou cognitives avec troubles du comportement, ou des troubles neuro-développementaux associés, ainsi qu’aux ESSMS, départements et ARS.

Convention d’intervention obligatoire
L’article D.311 CASF est complété pour imposer une convention d’intervention signée entre l’établissement ou service, le proche aidant et la personne accompagnée (ou son représentant légal), annexée au document individuel de prise en charge, afin de cadrer la mission, les responsabilités et les modalités pratiques.

Cette convention sécurise l’organisation du relayage et sa traçabilité au sein des documents obligatoires des services, en articulation avec les articles L. 311-4, L. 311-7 et L. 311-8 du CASF et le Code du travail pour les obligations documentaires.

Critères d’éligibilité des bénéficiaires
Sont éligibles les situations où la personne accompagnée présente une altération des fonctions mentales, psychiques ou cognitives avec troubles du comportement, ou des troubles neurodéveloppementaux associés à des troubles du comportement.

Les proches aidants doivent assurer une présence constante au domicile et intervenir à titre non professionnel au sens du cahier des charges “Annexe 3-12”, qui précise le périmètre des aidants concernés et la nature du relayage.

PROCHES AIDANTS :

Sélection des services habilités
L'autorité compétente (notamment présidents de conseils départementaux et ARS selon l'article L. 313-3 CASF) lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour sélectionner les établissements et services autorisés à délivrer ces prestations, sur la base d'un dossier conforme à l'Annexe 3-12.

Les projets retenus donnent lieu à une convention de cinq ans avec l'autorité, les structures devant transmettre sous trois mois une mise à jour de leurs documents et procédures réglementaires, et la liste des services autorisés étant communiquée aux services de l'État (travail/emploi).

Repos compensateur garanti
Lorsque l'organisation des interventions déroge au repos quotidien minimal et aux temps de pause, un repos compensateur de durée au moins équivalente est accordé, en tout ou partie pendant l'intervention (avec garanties d'effectivité) ou après l'intervention.

Le décret précise que l'employeur s'assure de l'effectivité de ce repos, point clé pour concilier continuité de l'accompagnement et protection des salariés intervenant en suppléance.

Cahier des charges Annexe 3-12
L'Annexe 3-12 encadre les prestations: critères de public éligible, contenu du dossier de candidature, critères de sélection, identification et volontariat du salarié compétent, et modalités d'intervention en domicile et en séjour de répit.

Ce cahier des charges normalise les pratiques (profil/volontariat du salarié, cadre d'intervention, sécurité et droits) afin d'assurer qualité et sécurité des prestations au niveau national.

Contexte et portée
Le dispositif prolonge et pérennise les expérimentations de "relayage/baluchonnage" ouvertes depuis 2018, en les inscrivant dans le droit commun du CASF, pour mieux soutenir 8 à 11 millions d'aidants en France selon la communication ministérielle.

Il complète les autres outils (congés aidants, dispositifs d'APA/compensations) en apportant une solution opérationnelle de répit organisé et juridiquement sécurisé.

Points d'attention opérationnels
Préparer tôt le dossier AMI (preuve de compétence, procédures, engagements sur le repos, profils salariés volontaires) conformément à l'Annexe 3-12.
Anticiper la convention tripartite et l'articulation documentaire interne (mise à jour des documents L. 311-4, L. 311-7, L. 311-8 CASF et des mentions Code du travail), avant le démarrage des interventions.

RÉUNION AG2R LA MONDIALE

RENCONTRE ENTRE LES ÉLUS ET DES ADMINISTRATEURS FO DE L'AG2R LA MONDIALE

A l'occasion du bureau du syndicat FO le 4 septembre dernier, les administrateurs Christian Cretier et Bruno Gasparini ont écouté et entendu la voix FO des salariés du groupe.

De quoi renfoncer les liens et les points de vue croisés au bénéfice de chacun !

Snfocos

FRANCHISES MÉDICALES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE FO DU 4 SEPTEMBRE 2025 DOUBLEMENT DES FRANCHISES MÉDICALES : LE GOUVERNEMENT S'EMPRESSE DE FAIRE PAYER LES MALADES

FO

Communiqué de presse

Doublement des franchises médicales : le gouvernement s'empresse de faire payer les malades !

Alors que le Premier ministre a soumis sa politique budgétaire au vote de confiance le 8 septembre 2025, en expliquant que le débat sur les mesures viendrait plus tard, il s'empresse de présenter celle sur les franchises médicales, pour éviter tout débat. Ce qui s'apparente à un excès de pouvoir ne peut qu'alimenter la méfiance des citoyens envers les institutions.

Force Ouvrière exprime fermement son opposition aux projets de décrets relatifs au doublement de la participation forfaitaire et des franchises médicales, présentés ce matin en Conseil de la CNAM (L'Assurance maladie). Pour FO, ce projet, extrêmement dangereux, va en l'encontre des principes d'équité et d'universalité essentiels à notre système de soins.

Cette mesure injuste fragilisera davantage les plus précaires et les malades, compromettant la solidarité nationale. Demain, chaque malade verra son reste à charge doubler sur tous les actes médicaux, les consultations et médicaments. Cela va à l'encontre non seulement du pouvoir d'achat et entrainera aussi des renoncements aux soins.

Cette incohérence, à quelques jours du vote de confiance, démontre le manque de sincérité du gouvernement et sa véritable priorité : la recherche d'économies, « quoiqu'il en coûte ».

En conséquence, Force Ouvrière demande le retrait de ces décrets.

Paris, le 04 septembre 2025

Contact :

Eric GAUTRON
Secrétaire confédéral

Secteur Protection Sociale Collective

egautron @force-ouvriere.fr
06.45.40.16.57
01.40.52.83.94

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
141 avenue du Maine - 75680 Paris Cedex 14
http://www.force-ouvriere.fr

CPP RETRAITÉS DU SNFOCOS

ARTICLE DE RENTRÉE

Mes chers camarades,

La rentrée est là, avec son lot d'incertitudes pour l'avenir.

Au nom de toute la CPP des retraités du SNFOCOS, je vous souhaite bon courage et vous assure du soutien des anciens salariés à ceux qui œuvrent encore dans le monde du travail.

Dénonçons toute stigmatisation visant à diviser et soyons plutôt attentifs à ce qui nous rassemble, à savoir les difficultés de la vie quotidienne, l'accès à la santé – toujours plus difficile – et la baisse constante du pouvoir d'achat.

Je m'adresse tout particulièrement aux camarades abordant leur fin de carrière et s'apprêtant à faire valoir leur droit à retraite : vos intérêts à rester syndiqués, une fois le contrat de travail rompu, sont plus que jamais manifestes.

Garder un lien avec le SNFOCOS vous assurera de précieux apports d'informations, une vision claire de l'actualité et la connaissance d'avantages sociaux souvent intéressants.

Ce sera aussi l'occasion de conserver et d'entretenir un lien social concret, dans la continuité de votre engagement, souvent de longue date, en tant que salarié.

Garder le contact est primordial en ces temps où l'on cherche à isoler et appauvrir, indifféremment salariés et retraités.

Les camarades de la CPP des retraités et moi même sommes à votre disposition pour vous apporter toute information.

Futurs retraités, n'hésitez donc pas à contacter notre CPP !

Faites vous connaître également auprès de votre délégué régional, afin que nous puissions vous joindre directement.

Encore une fois, BONNE RENTRÉE et bon courage à tous.

Pierric LEFEUVRE
Secrétaire de la CPP des retraités
SNFOCOS

18 SEPTEMBRE 2025 : CONTRE LA VIOLENCE SOCIALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE FORCE OUVRIÈRE DU 29 AOÛT 2025

FO

Communiqué de presse

18 septembre : contre la violence sociale !

La totalité des organisations syndicales ont décidé d'un appel à la mobilisation interprofessionnelle, y compris par la grève et la manifestation le 18 septembre prochain.

Les travailleuses et travailleurs que nos organisations représentent sont en colère. La multiplication des mobilisations sous différentes formes le confirme.

Le mécontentement est immense, la facture pèse toujours sur les mêmes, les travailleuses et travailleurs subissent systématiquement des remises en cause de leurs droits et de leur protection sociale, par une austérité et une flexibilité accrue. C'est pourquoi Force ouvrière a déposé dès la fin juillet un préavis de grève pour la période allant du 1er septembre au 30 novembre.

Force ouvrière appelle l'ensemble de ses structures, de ses militants et sympathisants à préparer et à rejoindre les actions qui seront décidées, y compris par la grève reconductible. Pour FO, une mobilisation massive est indispensable pour gagner et faire aboutir nos revendications, contre les politiques d'austérité, pour l'augmentation des salaires, du public comme du privé, pour l'abrogation de la réforme des retraites…

Par leur mobilisation, les travailleuses et travailleurs exprimeront leur rejet des mesures de violence sociale et leur exigence de justice sociale et fiscale !

Contact : Frédéric SOUILLOT

fsouillot@force-ouvriere.fr

Contact :

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général

Secrétariat général

fsouillot
@force-ouvriere.fr
01.40.52.86.01

Paris, le 29 août 2025

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
141 avenue du Maine - 75680 Paris Cedex 14
http://www.force-ouvriere.fr

MOBILISATION GÉNÉRALE : LE 18 SEPTEMBRE 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'INTERSYNDICALE DU 29 AOÛT 2025 : LES SACRIFICES POUR LE MONDE DU TRAVAIL, CA SUFFIT !

Communiqué de presse

29 août 2025

Les sacrifices pour le monde du travail, ça suffit !

Les travailleurs et travailleuses que nos organisations représentent sont en colère. La multiplication des mobilisations sous diverses formes le confirme. Personne ne peut méconnaitre le mécontentement et la fatigue de la population.

Représentant.e.s de la CFDT, CGT, CGT-FO, CFE-CGC, CFTC, UNSA, FSU, SOLIDAIRES, nous nous sommes réunis à Paris ce vendredi 29 août 2025.

Les pistes de budget présentées le 15 juillet par le premier Ministre ont été immédiatement et unanimement condamnées par nos organisations.

En effet, les différentes mesures budgétaires avancées sont d'une brutalité sans précédent. Le Gouvernement a choisi encore une fois de faire payer les travailleuses et les travailleurs, les précaires, les retraité·es, les malades : la suppression de deux jours fériés, des coupes dans les services publics, la remise en cause du droit du travail, une énième réforme de l'assurance chômage, le gel des prestations sociales et celui des salaires des fonctionnaires comme des contractuel·les, la désindexation des pensions de retraites, le doublement des franchises médicales, la remise en cause de la 5ème semaine de congés payés… Autant de mesures aussi brutales que profondément injustes. Ce qui creuse la dette, ce sont aussi les baisses d'impôts pour les riches et les 211 Mds d'aides publiques captées par les plus grandes entreprises !

Ensemble, nous alertons solennellement sur ce contexte et la situation de notre pays. Depuis le passage en force du Président de la République sur la réforme des retraites notre pays s'enfonce dans une profonde crise sociale et démocratique.

Les inégalités et le nombre de personnes basculant en dessous du seuil de pauvreté explosent, les conséquences du changement climatique se multiplient et ont des impacts directs sur les travailleurs et travailleuses, les fermetures d'entreprises et suppressions d'emplois se multiplient, les services publics sont en crise, les salaires ne permettent pas de vivre dignement de son travail, les travailleurs et travailleuses essentielles attendent toujours reconnaissance et dignité au travail….

Plus que jamais, le partage de la valeur et des richesses, la revalorisation des salaires et l'égalité entre les femmes et les hommes sont indispensables.

Plutôt que de modifier son projet de budget afin de répondre à la situation inédite du déficit, le premier Ministre a décidé d'une stratégie de diversion en se soumettant à un vote de confiance le 8 septembre. Pour nos organisations, la construction d'un tout autre budget porteur d'espoir, de justice sociale et de justice fiscale est impérative.

Nos organisations syndicales refusent que ce soient encore les travailleuses et travailleurs, les demandeurs d'emploi, les jeunes et les retraité·es qui payent la facture, à la fois financièrement, mais aussi par une flexibilité accrue.

Depuis le mois de juillet, elles se mobilisent dans l'ensemble des entreprises et administrations, dans les territoires et professions en allant à la rencontre des travailleurs et travailleuses afin qu'elles et ils signent la pétition intersyndicale stopbudgetbayrou.fr

Aujourd'hui, nos organisations appellent à une journée de mobilisation sur l'ensemble du territoire, le 18 septembre 2025, y compris par la grève et la manifestation.

Le musée des horreurs du projet de budget doit être abandonné. Les exigences sociales doivent être enfin prises en compte !

Nous voulons :

- des moyens budgétaires à la hauteur des missions des services et des politiques publiques ;
- des mesures pour lutter contre la précarité et renforcer la solidarité ;
- des investissements dans une transition écologique juste et la réindustrialisation de la France et des mesures contre les licenciements ;
- la justice fiscale, avec la mise en place de dispositifs qui taxent les gros patrimoines et les très hauts revenus, contraignent le versement des dividendes et conditionnent fortement les aides aux entreprises ;
- une protection sociale de haut niveau et l'abandon de la retraite à 64 ans.

Nous appelons les travailleuses et les travailleurs à se mobiliser massivement pour changer la donne et gagner des avancées ! Nos organisations restent en contact, conviennent de se revoir après cette journée de mobilisation et de grève et se réservent la possibilité de prendre toute initiative nécessaire.

NOS PARTENAIRES

AG2R LA MONDIALE

KLESIA
Assureur d'intérêt général

AGENDA

16/09/2025	17/09/2025	18/09/2025	19/09/2025
RPN RSE RPN Aidants	RPN CCN PC Transformation du Service Médical INC Maladie	Journée de mobilisation nationale INC AT-MP	Commission de suivi de la CCNT ADD : Présentation du rapport annuel 2024 du comité des carrières et Commission de suivi du PA de 2005 des ADD

POUR ADHÉRER AU SNFOCOS
Contactez les élus ou représentants SNFOCOS présents dans votre organisme
ou adhérez via le formulaire en ligne sur :
https://snfocos.org/adherer/

Un syndicat en action, une force pour les cadres